

LE PETIT BAVARD DU PRINTEMPS - N° 51

« *Un mot aimable est comme un jour de printemps* » Proverbe russe



En cette période où les difficultés sanitaires, économiques et sociales sont fortes, l'équipe municipale souhaite vous apporter tout son soutien.

La municipalité a accompagné nos aînés dans la démarche de vaccination et les enfants par une dotation de masques dans le cadre scolaire.

Mais, il faut aussi tracer des perspectives pour l'avenir.

Nous nous mobilisons aux côtés de la communauté de communes dans la réalisation de l'extension des locaux d'accueil périscolaire et de la crèche.

Ces travaux vont susciter quelques désagréments (et appellent la vigilance de chacun en matière de sécurité).

Mais après les efforts, il y aura une qualité d'accueil certaine pour les bébés et les enfants du village.

Fidèlement
Alexandre Touzet

ATTENTION LE PARKING DE LA MAIRIE SERA NEUTRALISÉ A PARTIR DU LUNDI 29 MARS pour les travaux de la crèche et de l'accueil périscolaire

Pour les promeneurs en forêt:

Le chemin du Tacot

Le chemin des Cosnardières

Le chemin de la Folie

Le chemin de la Fontaine

seront partiellement interdits pour des raisons de sécurité.

RAPPEL

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE DANS LE VILLAGE.



PRÉCISIONS IMPORTANTES

Dans notre dernier « Petit Bavard » n°50, nous avons évoqué le bois de Bavielle. Nous attirons votre attention sur le fait que, comme indiqué, ce bois appartient majoritairement à des propriétaires privés. Par conséquent, si vous voyez un panneau « propriété privée », vous n'êtes pas autorisés à y entrer et seuls les vestiges du passé situés sur les chemins communaux sont accessibles.

La glacière et les escaliers sont des témoignages de l'Histoire du Bois de Bavielle, ils sont néanmoins situés sur des terrains privés à Saint-Sulpice-de-Favières et vous ne pourrez pas les voir (les propriétaires ont écrit à la mairie pour le rappeler) mais sachez qu'ils existent.

LES PROJETS EN COURS

FIBRE - Très haut débit

Si vous n'avez pas pu suivre la réunion publique du 9 mars dernier, voici **un petit résumé de ce qu'il faut retenir**:

Le déploiement fibre sur notre commune : **taux de couverture 90 %**.

27 logements sont déjà éligibles, le reste, soit 365 logements seront éligibles le 27/04/2021.

Comment souscrire une offre fibre :

1/ Sur [essonnenumérique.com](https://www.essonnenumérique.com), vérifiez votre éligibilité et les fournisseurs d'accès disponibles.

2/ Contactez un fournisseur d'accès et programmez l'intervention d'un technicien.

3/ Le technicien pose la fibre et les équipements.

Vous pourrez alors accéder à Internet Très haut débit.

Les opérateurs:

BOUYGUES TELECOM – <https://www.bouyguestelecom.fr/> **CORIOLIS** - <https://www.coriolis.com/> **K-NET** - <https://www.k-net.fr/> **KIWI** - <https://www.kiwi-fibre.fr/> **NORDNET** - <https://www.nordnet.com/> **ORANGE** - <https://www.orange.fr/RED> **by SFR** - <https://www.red-by-sfr.fr/> **SOSH** - <https://www.sosh.fr/SFR> - <https://www.sfr.fr/VIDEOFUTUR> - <https://lafibrevideofutur.fr/>



Vous pouvez consulter le Pdf complet de cette réunion sur:

- notre site www.saint-yon.fr

- notre page Facebook : Saint-Yon, village durable.

Et si on compostait ?



« Cher vieux compost,

Je voulais te remercier avant de me séparer bientôt de toi.

En effet, voilà presque 1 an que je t'ai installé au fond de mon jardin à même le sol dans un endroit sec et ombragé.

Pendant cette année écoulée j'ai grâce à toi soulagé mes ordures ménagères en te donnant presque tout mes déchets dits verts, les épluchures de légumes et de fruits (sauf les agrumes), les sachets de thé, les fleurs fanées, les feuilles des arbres en évitant les feuilles des arbres fruitiers souvent malades.

Je t'ai aussi donné, à décomposer mes déchets dits bruns à savoir les coquilles d'œufs, le marc de café, les cendres de la cheminée, la sciure de bois ainsi que les essuie tout et serviettes en papier.

J'ai fait attention à mettre les tontes de gazon en petites quantités et à ne pas mettre les restes de viande, poisson, et fromage afin de ne pas attirer les animaux.

De temps en temps j'ai mélangé l'ensemble et arrosé le tout afin de faciliter la décomposition.

Mais aujourd'hui je sais que tu es prêt car tous les déchets sont bien décomposés car ils ont une belle couleur brune et sont bien homogènes et ils dégagent une bonne odeur de sous-bois.

Aussi grâce à toi, je vais pouvoir enrichir mon potager, mes plates-bandes et mes jardinières. Alors oui encore merci cher vieux compost car j'ai fabriqué un fertilisant qui ne coûte rien et j'ai contribué à protéger l'environnement par le recyclage d'une partie de mes déchets. » Mireille Maître.

Le traitement des déchets coûte de plus en plus cher et nous devons dès maintenant penser à les réduire.

Ce sont aussi près de 80 kg par an et par habitant de déchets qui peuvent être détournés des ordures ménagères.

Le compost est un procédé ancien de transformation biologique des matières organiques - végétales ou animales- lorsqu'elles se trouvent en présence d'eau et d'oxygène.

-> Il favorise la fertilité du sol et le développement des cultures.

-> Il est économique

-> Il est très simple à produire

-> il allège vos poubelles



Dans le cadre de notre adhésion à l'Agenda 2030, nous nous sommes inscrits pour obtenir le renouvellement du label « **Saint-Yon Terre d'Avenir** »

4 phases dans le processus de labellisation :

Phase 1

Diagnostic territorial et Réunion publique

Phase 2

Constitution d'un Comité de Pilotage

Phase 3

Définition du programme d'actions

Finalisation de l'Agenda 2030 local

Phase 4

Présentation au Comité National de Labellisation et d'Evaluation

La phase 2 permet une implication citoyenne autour d'une dynamique commune.

Si vous êtes intéressé pour y participer, vous pouvez contacter f.fuhrmann@saint-yon.fr



Rappels

Tous les feux sont formellement interdits et passibles d'une amende (arrêté du

Préfet)

Brûler des déchets verts, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement.

Haies et trottoirs

Les branches et racines des arbres et haies qui avancent sur l'emprise des espaces publics doivent être taillées et les trottoirs entretenus par les propriétaires, afin de sauvegarder la sécurité et la commodité des passages.

LA DÉMARCHE

Tout projet d'urbanisme est réglementé par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune approuvé en Conseil Municipal le 17/12/2019 et consultable sur le site officiel de la commune (www.saint-yon.fr) ou en mairie.

Vos obligations pourront varier en fonction de la zone dans laquelle se situe votre propriété .

Le délai d'instruction d'une Déclaration Préalable (DP) est de 1 mois (2 en cas de site inscrit qui nécessite l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF)).

Important: l'autorisation, une fois délivrée, doit être affichée sur le terrain pendant toute la durée des travaux.

Lorsque vos travaux seront finis, vous devrez déposer en mairie la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT).

LES PIÈCES A PRODUIRE

- Cerfa N°13703*07 (disponible en ligne sur le site [service.public.fr/particuliers/vos droits](http://service.public.fr/particuliers/vos_droits)) accompagné des pièces DP1,DP2,DP3,DP4,DP5,DP6,DP7 et DP8, telles qu'énoncées en page 6 du Cerfa et selon la nature des travaux.
- Un devis détaillé serait un plus
- Dossier à déposer en 3 exemplaires

MODIFICATION DE L'ASPECT EXTERIEUR DE VOTRE MAISON**Les travaux concernés:**

- Repeindre ses volets
- Refaire sa façade
- Créer, supprimer , changer une ou plusieurs ouvertures (fenêtres, portes...)
- Refaire la toiture

**ATTENTION**

Dans le cadre « 4-Projet » du Cerfa de demande, décrivez votre projet de manière succincte, vous le détaillerez dans une notice descriptive.

Notice descriptive (si nécessaire) :

Il est important dans chaque dossier de bien notifier le type de matériau utilisé, la couleur et les dimensions de chaque élément. L'ensemble des caractéristiques est à préciser dans la notice descriptive annexée au dossier.

Les dimensions sont aussi à indiquer sur la DP6 et/ou la DP5.

**CRÉATION OU MODIFICATION DE VOTRE CLÔTURE - PORTAIL****Les travaux concernés:**

- Clôture souple
- Mur de clôture
- Portail
- Portillon

**ATTENTION**

En cas de réalisation ou modification d'une clôture donnant sur rue, en limites séparatives latérales, ou en fond de parcelle, une déclaration préalable doit être effectuée en mairie.



CONSTRUCTION D'UNE ANNEXE

DÉFINITION

Il s'agit d'un bâtiment situé sur le même terrain que la construction principale.

Ce sont des locaux non-contigus à celle-ci, ils ne sont affectés ni à l'habitation, ni à l'activité (ex: remise, local à vélos ou ordures ménagères, garage, abri de jardin etc...)

Ils sont eux aussi soumis à autorisation de travaux.



ATTENTION

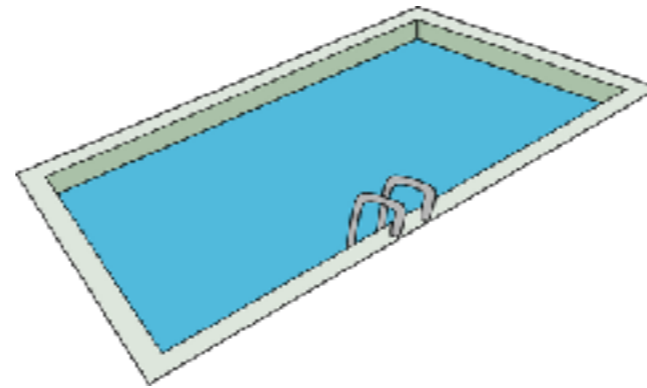
Déclaration Préalable si la surface est comprise entre 5 m² et 20 m²

Permis de Construire si la surface > 20 m²

Un projet de construction d'une piscine non couverte est soumis à déclaration préalable quand la superficie de bassin est supérieure à 10 m² et inférieure ou égale à 100 m².

Les piscines hors-sol et les spa de nage sont soumis aux mêmes conditions.

CONSTRUCTION D'UNE PISCINE



ATTENTION

Si supérieure à 100 m², il vous faudra déposer un dossier de Permis de Construire.

« Les exemples de constitution de dossier énumérés ci-dessus ont pour but de vous apporter une aide au montage de votre demande, sans pouvoir toutefois vous assurer d'une décision favorable.

En effet, si la constitution de votre dossier est négligée, ce dernier sera déclaré incomplet, ce qui augmentera son délai d'instruction.

Vous avez la possibilité de prendre rendez-vous en mairie avec un **"pré-projet"** de préférence pour analyse de votre demande.

Notre secrétariat urbanisme est ouvert les mardis et jeudis.

Pour toute demande d'information utile à l'élaboration de votre projet, nous vous remercions de nous l'envoyer par courrier ou par mail: mairie@saint-yon.fr

Afin de faire respecter le cadre de vie au profit de tous, le code de l'urbanisme prévoit des sanctions.

Le non-respect de l'autorisation constitue une infraction d'urbanisme, sanctionnée aux articles L160-1 et L480-1 à 13 du code de l'Urbanisme. L'infraction est un délit.

Parallèlement aux poursuites pénales, une mise en demeure du responsable, de mettre en conformité la construction dans un délai sous peine d'astreinte peut être prononcée.

ANIMATIONS : Sous réserve du contexte sanitaire, les dates des animations annoncées sont prévisionnelles:

Important: Entre fin mars et mi avril, nous distribuerons les **tulipes de l'espoir** à nos aînés ainsi que du chocolat.



« L'Escale » (halte Répét Alzheimer d'Etampes), ouverte à l'initiative du Rotary Club en 2010 pour apporter une aide aux aidants, accueille des malades du Sud Essonne, est financée par l'opération des Tulipes de l'espoir.

En octobre 50.000 bulbes sont plantés et les tulipes sont ensuite cueillies, nettoyées et conditionnées fin mars/début avril par de nombreux bénévoles.

Les bouquets sont ensuite livrés à plus de 110 sponsors, vendus à l'entrée de différents supermarchés locaux mais aussi livrés à différentes mairies du Sud Essonne.

La mairie de St Yon s'associe à cette belle initiative en offrant un bouquet aux aînés de notre village. Les élus vous rendront visite très bientôt.

Vendredi 16 avril : Le lapin de Pâques **distribuera des chocolats** aux enfants dans le cadre de l'école.



Dimanche 25 avril : **Nettoyage de printemps**



NOTER DANS VOS AGENDAS LA DATE DU 25 AVRIL, pour participer à une opération éco-citoyenne de nettoyage des sentiers, route et bosquets qui aura lieu sur notre commune.

Nous vous donnons rendez-vous le dimanche à 9 h 30 dans la cour de l'école pour distribution des gants et des sacs.

Pensez à vous munir d'un gilet jaune. Les enfants seront sous la surveillance de leurs parents.

Samedi 8 mai: **cérémonie commémorative de la victoire de la seconde guerre mondiale**

Samedi 26 juin : Après une longue période de confinement, nous **serions heureux de vous retrouver pour un après-midi festif et convivial** qui suivrait **la cérémonie d'accueil des nouveaux habitants, des naissances, des nouveaux diplômés et des médailles du travail.**

Le spectacle de fin d'année des enfants aura également lieu ce jour là.

Nous avons le projet de mêler la musique, le chant, la danse, la gourmandise et la découverte de nos acteurs locaux.

Si vous êtes, musicien, producteur local, artisan, etc..., et si vous souhaitez contribuer à la réussite de cette journée, vous pouvez contacter :

c.lempereur@saint-yon.fr

Culture : LE TACOT ET LA GARE DE NOTRE VILLAGE

A partir de 1837, le déploiement du réseau ferré a constitué un atout et un enjeu majeur pour le développement des territoires.

Dès 1840 - 1843, les lignes Paris / Corbeil et Paris / Orléans traversent notre département (alors appelé Seine et Oise).

En 1893-1894, « l'Arpajonnais » (qui relie Arpajon à Paris) est mis en service et sert essentiellement à approvisionner les Halles de Paris en fruits, légumes et fleurs.

En 1904, le Conseil Général décide de créer la ligne Etampes-Arpajon à voie unique. Elle sera appelée « Le Tacot ».



Le trajet durait 1h25 (20 km/h en moyenne).

Le Tacot parcourait 30 kilomètres.

Les horaires n'étaient pas toujours respectés et il y avait de nombreux retards en raison des incidents multiples .

Cette ligne ferroviaire a rendu de nombreux services aux cultivateurs et habitants des villages traversés jusqu'à ce que le transport automobile se développe.

Aujourd'hui, la gare de Saint Yon abrite la bibliothèque de notre école élémentaire, « l'école du rail perdu ».

Consultez notre site : www.tacot-saintyon.fr

LES DATES CLÉS

19 février 1905 : le Conseil Municipal de Saint-Yon accepte le projet , moyennant une dépense de 200 francs or par an pendant 50 ans. **1907**: le Conseil municipal de Saint-Yon donne son accord sur l'emplacement de la gare.

23 décembre 1911 : la ligne est ouverte et assure le transport des voyageurs et marchandises.

1914 : Pendant la première guerre mondiale, l'exploitation est arrêtée et les rails sont démontés.

1924 : La ligne est reconstruite à la fin de la guerre et le trafic reprend.

1940 à 1944 : La ligne a joué un rôle précieux pendant la seconde guerre mondiale.

5 septembre 1948 - Fermeture définitive de la ligne. Elle sera remplacée par un service d'autobus



ETAT CIVIL

Bienvenue à :

Lyano Dos Santos Rodrigues - Ambre, Lydie, Jeanne Gaillard - Ellia Saleh

Nous présentons nos félicitations aux heureux parents.

Il nous a quittés :

Monsieur Alain BORBELY

Nous présentons toutes nos condoléances aux familles éprouvées.

LA RECETTE DU PRINTEMPS CHEESE CAKE CITRON SPECULOOS

250 gr de spéculoos- 50 gr de beurre- 500 gr de fromage blanc ou de Philadelphia - 100 gr de sucre - 50 gr de crème fraîche 3 œufs 2 citrons non traités, 1 cuillère à café de vanille liquide

Ecrasez grossièrement les spéculoos à l'aide d'un rouleau à pâtisserie. Les mélanger avec le beurre ramolli. Mettre dans un moule à cercle de préférence en étalant et en tassant fermement le mélange. Mettre au réfrigérateur pendant 40 mn environ.

Pendant ce temps lavez soigneusement les citrons. Pressez un citron et faites des zestes avec l'autre.

Mélangez le fromage blanc, la crème, le sucre. Ajoutez les œufs battus en omelette, la vanille et le jus et les zestes de citrons. Remélangez le tout de façon homogène.

Préchauffez votre four à 180 degrés.

Sortir votre moule du réfrigérateur, versez votre mélange sur le fond de vos spéculoos.

Mettre au four à 180 degrés pendant 35 mn à 40 mn. A la fin de la cuisson Votre gâteau doit être légèrement doré.

Laissez refroidir et mettre au réfrigérateur environ 2 heures avant de servir.

**La touche gourmande : servez avec un coulis de fruits rouges. »*

ACCUEIL MAIRIE

La mairie est ouverte au public les mardi et jeudi de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

Samedi de 09h00 à 12h00

Vous pouvez nous contacter au 01 64 58 40 54

N° astreinte: 06 30 20 45 53

mail: mairie@saint-yon.fr

Rendez-vous possible les lundis et vendredis

Le port du masque est obligatoire.

*Toute l'équipe vous
souhaite de joyeuses
Pâques* 🐣

Journal municipal édité par la commune de Saint-Yon.

Responsable de la publication: Alexandre TOUZET- Maire

Conception et photos: Valérie LECOMTE

Ont participé à la rédaction: Claire SALAÛN, Frédéric FUHRMANN, Catherine LEMPEREUR, Mireille MAÎTRE, Pierre-Henri CELLIER, Valérie LECOMTE, Alexandre TOUZET.

Imprimé sur papier PEFC



SERVICES DE GARDE

Médecin 116 117

Pharmacien 3237

Dentiste 118 200

Vétérinaire 118 400

NUMEROS D'URGENCE

Police secours : 17

Samu :15

Pompiers : 18

Numéro d'urgence depuis un téléphone portable : 112

Sos médecin 0826 88 91 91

Centre anti poison 01 40 05 48 48

Femmes victimes de violences conjugales: 3919

Enfance en danger : 119